

**AVIS AU PUBLIC**

**Commune de Cernoy**

Par arrêté préfectoral du 16 mai 2019, le Préfet de l'Oise a ordonné une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement, à la création de servitudes de passages au titre de l'article L.151-37-1 du code rural et de la pêche maritime et à la création d'une servitude de sur-inondation au titre de l'article L.211-12 du code de l'environnement, présentée par la commune de Cernoy concernant la mise en place d'un programme d'aménagement de gestion des ruissellements et des coulées de boue sur le territoire de la commune de Cernoy.

L'enquête se déroulera dans la mairie de Cernoy, aux heures normales d'ouverture, **pendant 30 jours consécutifs du mercredi 05 juin 2019 au jeudi 4 juillet 2019 inclus.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, sur support papier, pourra être consulté, à la mairie de Cernoy, aux heures d'ouverture au public. Les observations du public pourront être formulées sur un registre ouvert à cet effet, à la mairie de Cernoy, ou être adressées par écrit ou mail directement au commissaire-enquêteur en les envoyant au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Cernoy

Commissaire-enquêteur - Monsieur Albert BECARD

Programme d'aménagement de gestion des ruissellements et des coulées de boues sur le territoire de la commune de Cernoy

4 rue Saint Rémy 60190 Cernoy

Adresse mail: [mairiecernoy@wanadoo.fr](mailto:mairiecernoy@wanadoo.fr)

Monsieur Albert BECARD, principal de collège en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour recevoir les observations du public durant les permanences en mairie de Cernoy tenues aux jours, et heures mentionnés ci-après :

le mercredi 05 juin 2019 de 16h00 à 18h00,

le jeudi 13 juin 2019 de 16h00 à 18h30,

le mardi 18 juin 2019 de 16h00 à 18h00,

le vendredi 28 juin 2019 de 16h00 à 18h00,

le jeudi 4 juillet 2019 de 16h00 à 19h00.

Une réunion publique présidée par le commissaire enquêteur est prévue le jeudi 13 juin à partir de 18h30.

Le dossier de l'enquête sera disponible sur le site internet de la préfecture de l'Oise (rubrique Réglementation et procédures - Décisions administratives Autorisations au titre de la loi sur l'eau DIG).

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les mairies des communes concernées par le projet et disposant de cet équipement.

Le rapport du commissaire enquêteur sera consultable, sur support papier, à la Direction départementale des Territoires de l'Oise et à la mairie de Cernoy et sous format électronique sur le site internet de la préfecture de l'Oise, durant une période d'un an.

À l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral relatif au projet est le Préfet de l'Oise.

**La Responsable du Service Eau  
Environnement Forêt**



**Fabienne CLAIRVILLE**